

[INTERNET] Contribution à l'enquête relative au projet éolien ...

091 - SALESSE - 06032019 - 23108

**Sujet:** [INTERNET] Contribution à l'enquête relative au projet éolien de Mailhac-sur-Benaize

**De :** Aurélien SALESSE <drymar87@hotmail.com>

**Date :** Wed, 6 Mar 2019 23:08:43 +0000

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Bonjour,

A l'attention du Président de la commission d'enquête.

Veillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique relative à une demande d'autorisation pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Mailhac-sur-Benaize.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes salutations distinguées.

Aurélien Salesse

Réponse enquête publique Bouéry.pdf	<b>Content-Description:</b> =?iso-8859-1?Q?R=E9ponse_enqu=EAte_publique_Bou=E9ry.pdf? <b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
-------------------------------------	--

Aurélien Salesse  
14 rue Frédéric Passy  
87100 LIMOGES  
06.79.36.44.20

Objet : Avis enquête publique – Projet éolien bois de Bouéry

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Je souhaiterai, par ce courrier, affirmer mon opposition à un projet qui a été conduit avec une étroitesse d'analyse sous estimant non seulement son effet sur la faune et la flore mais aussi la valeur sociale et humaine de cet espace pour les riverains, qu'ils soient habitants à l'année ou vacanciers.

Etant naturaliste de passion depuis mon enfance, et ma famille étant originaire d'Arnac-la Poste, ce site a largement contribué à mon éducation à l'environnement et ma connaissance de la nature. De plus, étant salarié d'une association de protection de la nature (association LPO Rhône) depuis 10 ans, je suis aussi compétent pour la réalisation d'inventaires naturalistes et l'analyse de l'impact d'un chantier, tout en connaissant les procédures légales liées à ce type de projet. Je souhaite donc apporter des éléments concernant la faune du site, éléments qui ont été négligés lors de l'étude d'incidences.

Le site de Bouéry abrite une nature unique en Basse-Marche. De par sa surface (120 ha), la qualité des boisements (Chênaie mature abritant de nombreux arbres centenaires) et étant situé dans un paysage à dominante agricole, il est un refuge pour une multitude d'espèces forestières (oiseaux, chauve-souris, amphibiens...) qui ne trouvent pas de milieu similaire à des dizaines de kilomètres à la ronde.

Bien que ces dernières années, des travaux sylvicoles plus ou moins lourds sur plusieurs parcelles aient déjà fait fuir certaines espèces, le site de Bouéry reste un massif forestier présentant des milieux de qualité et une diversité d'espèces forestières plus ou moins rares et/ou menacées.

Voici les points sur lesquels je souhaiterai attirer l'attention. Les observations que je cite ci-dessous sont toutes consignées dans la base de données [www.faune-limousin.eu](http://www.faune-limousin.eu).

- **Prospections insuffisantes et conclusions hâtives concernant l'Autour des palombes.**

L'Autour des palombes est un rapace forestier exigeant et très rare en Basse-Marche. Il se nourrit essentiellement d'oiseaux de taille moyenne (pigeon, geai, merle...). Sur le site de Bouéry, mes premières observations sur remontent à 2010.

Je répondrai aux observations avancées par EDF EN dans sa réponse à l'avis du CSRPN (1) et sur les conclusions du bureau d'études Calidris (2), portant sur les recherches complémentaires de ce rapace en 2016, après que ma découverte d'un nid occupé le 23 avril :

(1) « les recherches de terrain menées par Calidris a donc permis de conclure qu'il s'agissait d'un nid de Buse variable, occupé par une Buse variable au printemps 2016 »

(2) « les observations réalisées semblent plus certainement dues à la présence d'un adulte sans territoire cherchant un partenaire ou à un individu se reproduisant dans un bois ou une portion de bocage située en marge du bois de Bouéry qu'à un couple cantonné sur le bois de Bouéry »

**L'Autour des palombes a bien niché de façon certaine sur le site en 2016**, cette conclusion se base sur 2 observations :

1. 26 mars 2016 : Des cris de nidification typiques de l'espèce (ne pouvant être confondus avec la Buse variable) sont entendus à proximité d'un nid volumineux, comme le sont souvent ceux de l'Autour des palombes.
2. 23 avril 2016 : Observation pendant plus d'une heure d'un oiseau adulte posé sur ce même nid. La période étant celle de la couvaison pour l'espèce, cet oiseau était certainement une femelle attendant le retour du mâle, en chasse.

De plus, **l'espèce a également niché dans le bois en 2017**. Ce constat s'appuie sur une observation réalisée le 19 juillet 2017 :

1. Des cris de l'espèce sont entendus autour dans les arbres autour du nid.
2. Des restes de plusieurs geais sont découverts au pied de l'arbre portant le nid, ce dernier étant une **espèce trop grosse à capturer pour une Buse**, mais une proie typique de l'Autour.

A la suite des observations de 2016, j'ai autorisé la SEPOL (future LPO Limousin) à transmettre à EDF EN les informations permettant de localiser le nid (carte + photos grand angle de l'arbre porteur et zoom sur le nid) et de la suivre à distance (carte avec un point d'observation sans déranger l'espèce).

Malgré ces éléments, Calidris n'a pas pu retrouver celle-ci et a même été jusqu'à risquer l'abandon du nid en l'approchant en pleine période d'élevage des jeunes. Bien qu'il soit difficile de retrouver une aire de rapace après la pousse des feuilles, Calidris tire des conclusions hâtives et avantageuses pour l'avancée du projet en supposant que c'est forcément la Buse variable qui a niché en 2016 puisqu'il n'a pas été possible d'observer l'Autour.

Le morcellement du bois de Bouéry serait le synonyme d'une désertion de l'Autour des palombes, aussi bien en raison du dérangement entraîné par les travaux que par la perte d'habitat de qualité après ceux-ci, à plus forte raison quand une des éoliennes doit être implantée dans le secteur occupé par l'espèce.

#### - **Sous-évaluation des enjeux liés à la présence des amphibiens lors des études préliminaires.**

Le bois de Bouéry étant un massif forestier vaste et riche, prospecter de façon exhaustive l'ensemble de la faune et de la flore est un travail volumineux nécessitant beaucoup de temps et de compétences.

Si l'état initial réalisé par le bureau d'étude ENCIS a permis un état des lieux réaliste de la situation des oiseaux et des chauves-souris, tous les groupes n'ont pas pu faire l'objet de la même exhaustivité. Le groupe des amphibiens, en particulier, est en réalité représenté par plus d'espèces que celles découvertes lors de l'état initial.

Les prospections réalisées personnellement en mars et avril 2016 ont permis de recenser 8 espèces dans ou en bordure immédiate du bois, indiquées dans le tableau ci-dessous :

Espèce	Espèce protégée en France	Déterminante pour le classement ZNIEFF en Limousin	Statut sur la base de données <i>Faune Limousin</i>	Statut liste rouge France	2014 – Etat initial	2016 – Prospections personnelles
Crapaud calamite	X	X	Rare	Préoccupation mineure		X
Crapaud commun	X		Très commune	Préoccupation mineure		X
Grenouille agile	X		Commune	Préoccupation mineure		X
Grenouille verte			Très commune		X	X
Rainette verte	X		Peu fréquente	Quasi-menacé		X
Salamandre tachetée	X		Commune	Préoccupation mineure	X	X
Triton marbré	X		Commune	Quasi-menacé		X
Triton palmé	X		Très commune	Préoccupation mineure	X	X

Le cycle de vie des amphibiens étant partagé entre une phase aquatique de reproduction et une phase terrestre, la plupart des espèces recensées se reproduisent dans des mares à proximité ou en lisière du bois et le fréquentent surtout pour y passer l'hiver. Pour celles-ci l'impact des travaux sera moindre, en revanche, il est une espèce qui se reproduit à l'intérieur du bois : la Salamandre tachetée.

Cette espèce forestière est particulièrement abondante dans le bois de Bouéry, comme le précise ENCIS dans l'état initial :

*« On notera également l'observation d'une centaine d'individus de Salamandres tachetées en transit, la nuit du 26 mars 2015... »*

En revanche, la suite de l'analyse est incomplète quant au fonctionnement de sa population :

*« ...de l'importance du bois de Bouéry comme zone de quartier d'hiver pour cette espèce, depuis lequel elles se répartissent vers les secteurs de reproduction à la périphérie ».*

En effet, **l'espèce se reproduit aussi au cœur du bois**, où deux mares forestières (issues de l'extraction de charbon de bois) sont de première importance pour l'espèce. Sa reproduction est confirmée par l'observation de larves et d'adultes en train de pondre en mars 2016. Ces mares étant situés en bordure de chemins déjà existants, il est possible qu'elles soient affectées par le renforcement de ceux-ci pour les rendre apte à la circulation d'engins de chantier.

En conclusion, il est regrettable que le développement de l'éolien se fasse à marche forcée uniquement pour atteindre des objectifs de baisse de la part (à défaut du volume) du nucléaire dans les sources d'énergies utilisées en France. De plus, conduire un projet ayant pour but de freiner le dérèglement climatique en détruisant des milieux naturels est d'une incohérence qui se passe de commentaire.

Il est également surprenant de constater qu'une autorisation de défrichement préalable au démarrage des travaux ait été délivrée avant même la fin de l'enquête publique. Le déroulement de ce projet et d'autres projets, inutiles et imposés et davantage médiatisés, témoignent de l'intérêt réellement

accordé à la protection de l'environnement, aujourd'hui plus argument de campagne électorale à travers une pseudo transition énergétique que problématique numéro 1 du 21<sup>e</sup> siècle.